# Rapport financier 2020

La comptabilité, le compte de résultat et le bilan de l'année 2020 ont été contrôlés et validés par le Commissaire aux Comptes le 27 février 2021.

L'excédent de **70 765,36 euros,** est la différence entre un compte de charges de 363 237,78 euros et des produits qui s'élèvent à 434 003,14 euros. Ce montant est calculé sans prendre en compte les charges supplétives qui s'élèvent à 137 640 euros (charges non enregistrées en comptabilité mais qui participent à l'activité : locaux et personnels municipaux).

Ce résultat est exceptionnel étant donné l'activité partiellement interrompue pendant le confinement.
Il s'explique de plusieurs façons :
- les charges de fonctionnement courant sont diminués (- 13000 euros) : moins d'achats, services extérieurs et autres services extérieurs)
- Les frais de personnel sont moindres (- 14 000 euros, pas de charges patronales pendant le chômage partiel)
- Les prestations de formation sont supérieures de 20 000 euros notamment grâce à la poursuite de la formation en présentiel et à distance pendant le confinement ainsi que l'accueil d'un groupe supplémentaire.
- Les subventions sont restées identiques malgré des activités réduites pendant le confinement,
- L'État a remboursé le chômage partiel pour un montant de 28487 euros.

Ce résultat a doublé en une année et fait suite au résultat de 2019 qui était également élevé.
Toutefois, cette situation est provisoire, 2021 sera différent à cause des remboursements importants qu'il faut prévoir pour les séances non effectuées.
D'autres dépenses non habituelles auront lieu également en 2021 à cause de la certification QUALIOPI obligatoire pour la formation (audits, frais de personnel pour la mise en place)

## Compte de Résultat : Analyse des charges

**Achats :** ils ont diminués de 7000 euros: à cause des frais moindres liés à l'animation pendant le confinement.

**Services extérieurs :** ils sont en augmentation de 6000 euros en raison du paiement des frais de formation du contrat de professionnalisation

**Autres services extérieurs :** ils sont en diminution de 12000 euros car moins d'intervenants dans l'année.

**Frais de personnel** : la diminution provient des charges patronales non dues pendant le chômage partiel

**Autres charges de gestion courantes** : le montant de13 689 euros correspond au remboursement des séances non réalisées en 2020

## Compte de Résultat : Analyse des produits

**Recettes activités :** La participation des usagers a diminué de façon importante 33 000 euros : Les contraintes sanitaires COVID ont entraîné des activités restreintes liées à la taille des espaces.

L’activité « danse » n’a pas été reconduite en Septembre 2020 après le départ de l’intervenante.

**Prestations de services** (formation) : elles ont augmenté de 23 000 euros, plus d’heures ont été effectuées et toutes les heures effectuées à distance ont été indemnisées.

**Subventions** (Mairie et Caisse d’Allocations Familiales): elles ont été reconduites, s’ajoute le remboursement du chômage partiel par l’État de 28487 euros.

**Autres produits de gestion courante :** Cette ligne comptable comprend le remboursement des frais de formation.

## Bilan

Le montant est de **459 614** euros à l’actif et au passif.

### ACTIF :

**Actif immobilisé** : Le montant est en légère augmentation à cause de l’achat de matériel informatique. Le matériel est amorti à 75 %.

**Actif circulant** : La trésorerie est supérieure de 100 000 euros, s’ajoute des produits à recevoir (recette formations) de 20 000 euros. Ce montant est à rapprocher des autres dettes et compte de régularisation en augmentation qui seront à payer en 2021

**Compte de régularisation** : Les charges à payer en 2021 et qui concerne l’exercice 2020 sont faibles et en légère diminution.

### PASSIF :

**Les fonds propres :** ils sont en augmentation de 70765,36 euros montant du résultat de l’exercice, le résultat de 2019 a ainsi permis d’augmenter la réserve de trésorerie

**Provisions et fonds dédiés** : L’augmentation provient de la provision prévue pour les futurs départs en retraite (prime de départ)

**Autres dettes et comptes de régularisation :** Les charges à payer sont supérieurs de 22000 euros à l’année précédente,

Le compte de résultat et le bilan montrent une situation saine de l’Association avec ses deux dernières années une augmentation importante du résultat.

L’année 2021 voire 2022 seront sans aucun doute différentes à cause des conséquences financières des mesures sanitaires en cours (remboursement des ateliers…).

Propositions de décisions :

Le Conseil d’administration vous propose :

- d’approuver la gestion dont vous connaissez les différents éléments
- d’approuver le résultat tel qu’il apparaît dans les comptes : 70 765,36 euros
- d’affecter cette somme à la réserve de trésorerie